

**BAIGNADES
SAUVAGES INTERDITES**

**ATTENTION
DANGER!**

QUELS SONT
LES RISQUES ?



**DES BATEAUX
JUSQU'À 60M DE LONG**

Très lourds, ils ne peuvent pas manœuvrer rapidement pour éviter des obstacles, comme des baigneurs.



**DES BLESSURES
GRAVES**

En sautant des passerelles ou des ponts, vous risquez de heurter un objet reposant au fond du canal.



LES PLANTES AQUATIQUES

Elles peuvent s'entourer autour des corps et les bloquer au fond de l'eau.



LE COURANT

Les écluses provoquent un fort courant qui peut aspirer une personne au fond de l'eau.



LA NOYADE

Se baigner dans des zones non surveillées, c'est mettre sa vie en danger.



**Un bassin de baignade surveillé et gratuit est ouvert à tous
dans le bassin de la Villette ! Nagez-y en toute sécurité !
Du 18 juillet au 30 août 2020**



PIQUEZ UNE TÊTE À
LA
B A I G N A D E
BASSIN DE LA VILLETTE
DU 18 JUILLET AU 30 AOÛT 2020



Un espace de baignade
gratuit, autorisé
et surveillé
par des maîtres-nageurs.



La qualité de l'eau
du bassin est bonne,
elle est quotidiennement
contrôlée.

INFOS PRATIQUES

→ Ouvert de 11 h à 21 h

→ Gratuit

→ Accessible aux personnes
à mobilité réduite

→ Accès par le quai de la Loire
du bassin de la Villette

Métro Riquet ligne 7, Laumière ligne 5,
Bus Riquet 54